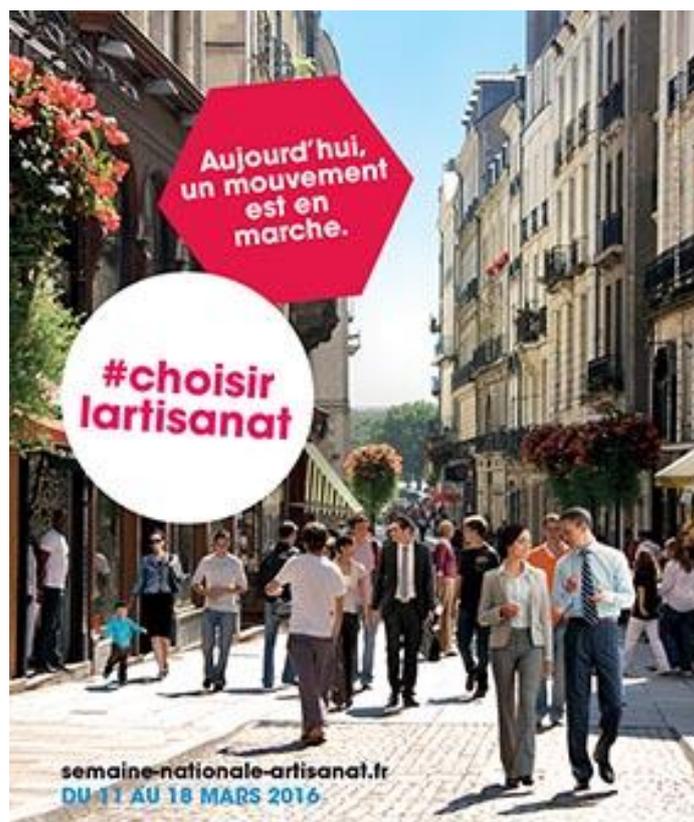


DOSSIER DE PRESSE

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Du 11 au 18 mars 2016

« Nous avons tous une bonne raison de choisir l'artisanat »



NOUS AVONS TOUS
UNE BONNE RAISON DE
CHOISIR L'ARTISANAT



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

Sommaire

- **Communiqué de presse**
- **Choisir l'Artisanat**
- **L'Artisanat, un vivier d'emploi de proximité**
- **L'accompagnement de la Chambre de Métiers et des Organisations Professionnelles**
- **Les Organismes Nationaux**
- **Présentation de la CMAR Martinique**
- **Les chiffres de l'Artisanat en Martinique**
- **Programme**

Communiqué de presse

Semaine Nationale de l'Artisanat du 11 au 18 mars 2016

La Semaine Nationale de l'Artisanat, organisée conjointement par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et l'UPA, est un événement phare, qui regroupe sous un label commun toutes les initiatives locales de promotion de l'artisanat. Celles-ci sont proposées sur tout le territoire national par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Organisations Professionnelles membres de l'UPA, avec l'appui de très nombreux artisans. Le thème de l'édition 2016, « *Nous avons tous une bonne raison de choisir l'artisanat* », prolonge la nouvelle signature des campagnes engagées par le secteur.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique, par ses différentes actions proposées du 16 au 18 mars 2016, permet à la population, de découvrir ou redécouvrir un modèle d'entreprise capable d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations sociales, économiques, ou encore environnementales de la population. Créatrice d'emploi et fondée sur la transmission des savoirs faire, l'Artisanat « Première Entreprise de France » a retrouvé ses lettres de noblesse, avec plus de 60% des apprentis formés chaque année par les entreprises artisanales.

Choisir l'artisanat, c'est...

Choisir un secteur à l'apport économique et social vital pour notre pays

Créateur d'emplois et de richesses, l'artisanat constitue un maillon indispensable de l'économie nationale, mais également de l'aménagement du territoire.

Le secteur participe largement aux dynamiques économiques territoriales au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Les entreprises artisanales sont présentes de façon relativement homogène sur le territoire.

Elles assurent un rôle de service de proximité et un lien social indispensable et le secteur de l'artisanat demeure une locomotive de l'activité économique fondée sur la maîtrise de très nombreux savoir-faire.

Sur la question de l'emploi qui est au cœur des préoccupations aujourd'hui, l'artisanat, toutes régions confondues, est particulièrement bien placé. Plus de 100 000 emplois qualifiés sont à pourvoir chaque année en moyenne dans l'artisanat parmi 250 métiers et plus de 510 activités différentes.

Il est bon de rappeler qu'à chiffre d'affaires égal, les artisans et commerçants de proximité créent trois fois plus d'emplois que la grande distribution (source Insee). En sept ans, l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25 % du total des emplois créés en France durant la même période. Il s'agit d'emplois de proximité non délocalisables, permettant aux salariés de l'artisanat de demeurer sur le territoire choisi, de s'y former et d'y entreprendre.

Malgré les difficultés dues à une baisse d'activité, les entreprises de proximité continuent à embaucher dans des proportions notables. Ainsi, c'est environ une entreprise sur cinq qui a embauché au cours des quatre dernières années (source UPA). C'est dire le potentiel de création d'emplois que constituent les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

La "Première entreprise de France" crée en moyenne 5 000 emplois par mois.

Choisir une façon de consommer

L'artisanat correspond à des activités de proximité reconnues par les consommateurs. Choisir les produits ou les services d'un artisan, c'est aussi être un consommateur-citoyen.

Ainsi, de plus en plus de consommateurs veulent savoir ce qu'ils consomment et à qui ils achètent.

Faire appel à un artisan, professionnel passionné par son métier, c'est aussi participer à l'économie de son quartier, à la préservation d'une identité locale et à l'amélioration du cadre de vie.

L'expertise des professionnels de l'artisanat est largement reconnue et les tendances récentes de consommation convergent vers un même constat : en dépit d'une forte sensibilité au prix, d'autres facteurs tels que la qualité du produit, influent sur la décision d'achat.

Qu'il s'agisse de rénovation des logements, de soin à la personne ou d'alimentation, l'artisan garantit l'origine de ses produits et contribue au développement durable.

La qualification artisanale

L'expertise du geste professionnel repose sur la qualification, généralement acquise par l'apprentissage. C'est particulièrement le cas dans les secteurs comme le bâtiment, l'entretien et la réparation automobile, la coiffure et les soins esthétiques, la préparation ou la fabrication de produits frais alimentaires, la réalisation de prothèses dentaires.

La qualité d'artisan

Elle souligne la qualification et l'expérience d'un professionnel de l'Artisanat. Elle est garante auprès des consommateurs de l'identité et de la qualité du travail artisanal.

Le titre de Maître artisan

Le titre de Maître artisan témoigne d'un niveau supérieur de qualification. Il met en exergue la maîtrise du métier et un savoir-faire de haute technicité. C'est une marque d'excellence où se mêlent talent et compétence.

Choisir un modèle économique attractif

Preuve de son attractivité auprès des porteurs de projet, l'artisanat rassemble 30 % des créations annuelles d'entreprises. Des milliers de porteurs de projet choisissent chaque année l'artisanat pour créer et/ou reprendre une entreprise.

La passion, la recherche d'accomplissement personnel et la liberté d'entreprendre sont les principales motivations pour créer ou reprendre une entreprise artisanale. Les profils des chefs d'entreprise artisanale se sont diversifiés. La transmission familiale n'est plus le modèle prépondérant. Aujourd'hui, créer une entreprise est devenu l'aspiration de nombreux salariés qui souhaitent devenir leur propre patron.

Signe de cette forte attractivité du secteur, les dirigeants sont de plus en plus diplômés (un quart issus de l'enseignement supérieur). Sur les 100 000 personnes qui choisissent

chaque année l'artisanat pour créer et/ou reprendre une entreprise, 31 % viennent d'un autre horizon professionnel.

L'innovation est le moteur du développement des entreprises artisanales. Elle est notamment mise en lumière par le prix Stars & Métiers qui récompense chaque année des chefs d'entreprise artisanale passionnés. Prix de référence de l'artisanat organisé en collaboration avec le Groupe BPCE - Banque Populaire, il encourage l'excellence, l'audace et l'innovation et témoigne d'une prédisposition naturelle de l'artisanat pour l'innovation. Pas moins de 17 % des brevets français sont déposés par des artisans !

L'artisanat, un vivier d'emplois de proximité

Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat et promouvoir l'esprit d'entreprise

En dépit d'un taux de chômage exponentiel, 25 % des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité continuent de rencontrer des difficultés de recrutement.

Pour une entreprise de proximité sur deux, la formation et/ou la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi, ne correspondent pas aux besoins de leur entreprise (source UPA 2015).

En cause, un défaut d'orientation vers le secteur de l'artisanat, le déficit d'image des métiers et surtout l'inadéquation entre les politiques et les programmes de formation, et la réalité économique des entreprises.

La Journée nationale des jeunes (JNDJ), est notre journée portes ouvertes au CFA de l'URMA

La cinquième édition de la journée nationale des jeunes se tiendra le **17 mars 2016** partout en France. Organisée sous le patronage du ministère de l'Education nationale, cette journée d'actions fédère un ensemble d'initiatives, prises par des acteurs du monde privé, public et associatif autour d'un enjeu majeur : permettre aux jeunes de démystifier le monde du travail et leur donner envie de se projeter dans le monde des actifs. La JNDJ s'affiche ainsi comme un portail voué à rapprocher le monde de l'éducation et le monde professionnel : une belle occasion pour les jeunes de pousser les portes des entreprises artisanales.

www.jndj.org

Comment relancer l'apprentissage, voie d'excellence ?

Former les générations futures par l'apprentissage, c'est donner à chaque jeune un métier et donc un avenir. Et l'artisanat s'y emploie bien ! Lorsque l'on sait par ailleurs que 80 % des apprentis sont embauchés à l'issue de leur formation, la majorité par l'entreprise formatrice, on mesure combien les entreprises artisanales sont un atout majeur pour la création d'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. L'apprentissage a démontré son efficacité pour fournir la main-d'œuvre hautement qualifiée dont les entreprises artisanales ont besoin.

L'acquisition de savoir-faire par l'apprentissage est une des valeurs fondamentales qui fonde l'artisanat. Structurellement ce secteur est confronté à des pénuries de main-d'œuvre. Sans apprentissage, il n'y a ni création d'entreprise, ni embauches de salariés qualifiés. Or, l'embauche d'un apprenti par un artisan correspond à un véritable investissement, financier mais aussi personnel : il va consacrer en moyenne 30 % de son temps à transmettre ses compétences. Pour embaucher, les entreprises ont besoin de véritables simplifications.

Il faut passer à l'acte en prenant de bonnes mesures, sur le long terme. Il s'agit à la fois de donner aux familles des éléments concrets de ce que l'apprentissage apporte aux jeunes, d'apporter aux CFA les financements nécessaires permettant aux jeunes de travailler dans de bonnes conditions, aux maîtres d'apprentissage la reconnaissance de leur investissement et aux jeunes un éclairage sur les conditions de l'apprentissage (logement, transport, rémunération...).

Des cursus rapides, sur mesure pour se former et rejoindre l'artisanat

Pour former les artisans de demain et permettre à tous ceux qui ont un projet dans l'artisanat de trouver le parcours de formation qui leur convient, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a créé dans chaque région une Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA). Avec ses partenaires (IUT, CNAM, Universités...), l'URMA propose à tous des formations de tous niveaux. Le portail Internet www.e-urma.fr présente et localise l'offre de formation initiale et continue des URMA. Il informe sur les métiers de l'artisanat, les filières de formation, les titres et diplômes ainsi que sur la mobilité européenne.

De réelles opportunités à saisir

L'apprentissage est un cursus de formation qui favorise l'accès au statut de chef d'entreprise. La moitié des chefs d'entreprise artisanale ont été apprentis. Salariés

désireux d'exercer un métier passion, chômeurs créateurs de leur emploi, jeunes diplômés de filières générales : l'artisanat est définitivement une voie royale pour s'épanouir ou rebondir dans la vie professionnelle.

De même, la reprise d'une entreprise artisanale peut offrir de réelles opportunités : certes plus lourde en termes de financement, elle garantit de plus fortes probabilités de réussite, jusque 95 % à 100 % selon les métiers contre 60 % pour une création d'entreprise. Sur un portefeuille de 60 000 entreprises artisanales à transmettre, on estime à 40 000 entreprises, les entreprises viables et reprenables. Or, seules 5 000 entreprises sont reprises chaque année.

Afin d'y remédier, depuis 1999, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a développé un dispositif d'accompagnement pour les cédants et les repreneurs d'entreprises : la Bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA). Le site www.bnoa.net propose près de six mille annonces dans toute la France. Ce dispositif est un réel gage de qualité pour le repreneur car un diagnostic approfondi de l'entreprise à reprendre est systématiquement effectué entre le cédant et le conseiller d'une chambre de métiers avant la publication de l'annonce. Sachant que l'espérance de vie d'une entreprise reprise est supérieure à celle d'une entreprise créée ex nihilo, il y a là un gisement à exploiter pour les porteurs de projet.

Enfin, beaucoup de métiers de l'artisanat sont porteurs d'innovation durable. On peut ainsi citer les métiers liés à l'éco-construction, les technologies propres et le traitement des déchets, les métiers du service à la personne et de l'alimentation, métier « passion » et créatif par excellence. En parallèle, de nouveaux métiers se développent parallèlement à l'apparition de matériaux innovants, à l'utilisation du numérique, des technologies de pointe et à la découverte de nouveaux marchés.

A l'occasion de ce grand rendez-vous international que fut la 21^e Conférence sur le climat du 30 novembre au 11 décembre 2015 dit COP 21, l'UPA a voulu rappeler que la pédagogie et l'exemplarité sont les meilleurs outils pour diffuser et multiplier les bonnes pratiques en matière de développement durable, au contraire des décisions coercitives et réglementations en tous genres.

Désireuse de faire connaître les très nombreuses initiatives environnementales réalisées par les organisations professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité, et d'en susciter de nouvelles, l'UPA en a publié une série dans le document disponible sur upa.fr et intitulé « Mobilisation pour le climat – Actions des organisations professionnelles membres de l'UPA ».

L'artisanat de production industrielle, par exemple, est un secteur important de l'artisanat, mal connu du grand public. Ces entreprises sont les rouages décisifs de secteurs de pointe,

tels que l'aéronautique ou l'aérospatiale pour lesquels elles interviennent avec des savoir-faire spécifiques ou la fabrication de pièces uniques. Derrière l'A380, la fabrication des drones... il y a toujours des entreprises artisanales à l'œuvre ! La mobilisation constante du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, depuis quelques années, a permis la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises de ce secteur auprès des pouvoirs publics : la Semaine nationale de l'artisanat est donc l'occasion de rappeler le poids économique majeur de l'artisanat producteur industriel.

L'accompagnement des chambres de métiers et de l'artisanat et des organisations professionnelles, un gage de réussite !

Entreprendre dans l'artisanat est une aventure aussi exigeante qu'enthousiasmante. Le porteur de projet doit réunir de multiples compétences, les savoir-faire techniques et professionnels liés au métier concerné bien sûr, mais également des capacités dans les domaines du commerce et du marketing, de la gestion, du management, sans oublier une connaissance du code du travail et de la convention collective applicable à l'entreprise... C'est dire si le chef d'entreprise artisanale, qui dispose rarement de toutes ces compétences à l'intérieur de l'entreprise, a besoin d'être accompagné.

Conseiller et accompagner les chefs d'entreprises artisanales

Premier réseau d'appui aux entreprises artisanales, les chambres de métiers et de l'artisanat ont développé une offre de services adaptée aux besoins spécifiques de chaque type de publics : jeunes, apprentis, demandeurs d'emploi, porteurs de projet, créateurs-repreneurs, chefs d'entreprise artisanale.

Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a pour objectif le développement, la compétitivité et la pérennité des entreprises artisanales.

L'offre de services ainsi développée par le réseau des chambres de métiers, est la traduction concrète d'une véritable politique d'accompagnement afin de sécuriser la création et le développement de l'entreprise artisanale. Elle se veut à la fois horizontale car ciblant chacune des étapes de la vie de l'entreprise (création-reprise, développement, transmission) mais également verticale, car elle couvre les différentes problématiques de l'entreprise, telles que l'organisation et la stratégie, le financement, l'innovation, les questions juridiques, les ressources humaines et la formation.

76 %, c'est le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées par une chambre de métiers et de l'artisanat lors de leur création.

La Siagi, société de garantie de l'artisanat

La Siagi, filiale des chambres de métiers et de l'artisanat, est la seule société de caution mutuelle indépendante, interprofessionnelle et pluri-bancaire. Sa mission est double : organiser l'accès au crédit des petites entreprises et favoriser la pérennité de ces entreprises par la mise à disposition de ressources financières stables.

Elle s'est focalisée sur le segment de la reprise-cession-transmission avec près de 75 % des opérations.

Elle a mis en place un process visant à consolider les plans de financement des entreprises, en offrant une pré-garantie à l'artisan qui, fort de son dossier « prévalidé » sur l'aspect garantie, aura plus de facilité à obtenir son crédit auprès de sa banque.

Représenter et promouvoir les intérêts des entreprises artisanales

Les organisations professionnelles (OP) affiliées à l'UPA, représentent et défendent les intérêts des entreprises artisanales en fonction de l'activité exercée (détails sur upa.fr).

Elles ont un rôle primordial de veille législative et de promotion des intérêts de la profession ou de la branche professionnelle auprès des pouvoirs publics européens, nationaux et territoriaux.

En outre, elles mettent à disposition des chefs d'entreprise adhérents, des services et conseils dans trois domaines principaux : expertise professionnelle (maîtrise des techniques, nouveaux marchés, labellisation et normalisation...) ; conseil (formalités sociales et conventions collectives, fiscalité, changement de réglementation...) ; optimisation commerciale (promotion de la filière, outils de communication, médias professionnels...).

Les organisateurs nationaux

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. En partenariat avec les organisations professionnelles, la première mission de l'APCMA est d'agir pour que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Administrées par les élus, les chambres de métiers et de l'artisanat de France métropolitaine et d'outre-mer sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise.

L'Union professionnelle artisanale (UPA)

L'UPA représente les 1 million 300 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la fabrication, des services, de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration. Elle a donc vocation à promouvoir ces catégories d'entreprises et à défendre leurs intérêts communs.

Revendiquant un environnement économique, fiscal et social, favorable au développement de l'artisanat et du commerce de proximité, l'UPA interpelle régulièrement le gouvernement, les parlementaires et les assemblées territoriales. Quatre grandes confédérations membres de l'UPA fédèrent les organisations professionnelles par secteur : la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (fabrication et services), la CGAD (alimentation en détail), la CNATP (travaux publics et paysage).

Présentation de la CMAR Martinique

La Chambre de Métiers de la Martinique a été créée par décret du 8 mai 1970 et est devenue depuis 2010 « ***Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique*** ». C'est un Etablissement Public de l'Etat qui a pour ressource principale, la taxe pour frais de Chambre de Métiers et les subventions.

D'abord installée en 1971 rue Félix Eboué à Fort-de-France, elle est depuis 1980 implantée à Tartenson et a pour mission de représenter les intérêts généraux de l'Artisanat. En 1975, elle crée le Centre de Formation d'Apprentis sur le territoire de Rivière Salée, intégré depuis le 15 mai 2011 à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA).

Aujourd'hui, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique compte 148 salariés et a pour Président, Monsieur Hervé LAUREOTE.

Activité – Production

Activité

Outre la création, reprise, transmission, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique a pour activités :

- L'immatriculation des entreprises artisanales
- La tenue du Répertoire des Métiers ;
- La formation d'apprentis ;
- La formation continue des artisans ;
- La mise en place d'actions de promotion et de développement de l'Artisanat.

Principaux clients

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique compte au 1^{er} janvier 2015, **10 963** ressortissants
(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Moyens de production :

Les activités de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Martinique se déroulent sur 2 sites :

- Fort-de-France (Tartenson) : Siège
- Rivière Salée : URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat) qui compte :
 - Le Centre de Formation d'Apprentis
 - La Formation Professionnelle
 - Le Centre d'Aide à la Décision

L'Artisanat, en Martinique c'est...

- **10 963** entreprises au 1^{er} janvier 2015
- **16 000** emplois
- **1 287** artisans formés
- **785** immatriculations annuelles
- **592** étudiants des métiers formés par les entreprises artisanales chaque année
- **1 chef d'entreprise artisanale sur 2** issu de l'apprentissage

Programme

Visites d'entreprises- Réunions d'information-Portes ouvertes au CFA de l'URMA

- ❖ **Mercredi 16 mars 2016** : visite d'entreprises sur le territoire de CAP NORD (sur invitation)

Objectif :

- Montrer le savoir-faire des artisans, particulièrement en matière d'innovation.
- Valoriser et reconnaître l'effort déployé par le chef d'entreprise pour développer son activité.

Entreprise visitées :

- **Saveurs Martiniquaises SARL** - Fond Capot CARBET
Gérante Mme DACLINAT Claudine
05 96 60 44 40 / 06 96 37 24 39 - saveursmartiniquaises@hotmail.com
Activité : préparations de plats cuisinés
- **Malou Créations** - Rue Gabriel Péri – SAINT PIERRE
Mme FLOCAN Marlène
05 96 78 21 12 - matosrex@live.fr
Activité : confection vêtements
- **SOCIETE JUAN DIEGO SARL** Monastère Sainte Marie des Anges Bout Bois –CARBET
gérante Mme PINEL-FEREOL Claudette
05 96 78 17 57/0596 78 21 20
Activité : transformation et conservation de fruits **IMAGES INTERDITES**

Entreprise non visitées mais accord pour interview, article ou reportage :

- **Société Nord Caraïbes SARL**- Morne Abel Saint James
Gérante : Mme GENOT Marcelle Lotis- 06 96 25 10 28
Activité: travaux publics, réhabilitation
- **LIFTING SARL** 8 RUE JUVENAL LINVAL -ERMITAGE Fort de France
Gérante Mme GUIGNE Vanessa: 06 96 30 45 04
Activité : Peinture décoration
- **TOURNICOTI PARAPLUIE** 8 rue des bougainvilliers 97229 les Trois Ilets
Gérante Mme CINELU Cécile- 0696 95 91 38
Activité: Fabrication, production

Horaires : 8h – 13h

Modalités : Accueil des personnalités à 8h au Siège de la CMAR, morne Tartenson, visite des entreprises dans la commune du CARBET et de SAINT PIERRE. Retour à la CMAR

❖ **Jeudi 17 mars 2016**

- Réunion d'information de 14h à 16h30 au siège de la CMAR Morne Tartenson – FORT DE FRANCE
« Choisir l'artisanat : les atouts et le parcours gagnant pour réussir » (sur inscription)
- Journées portes ouvertes de 8h à 16h au CFA de l'URMA- RIVIERE SALEE
Focus d'information sur les métiers et visite des ateliers.

❖ **Vendredi 18 mars 2016 :**

- Clôture réunion d'information de 8h30 à 14h30 à L'Université des Métiers et de l'Artisanat – Quartier Laugier- RIVIERE SALEE, avec le concours des partenaires GAN, INITIATIVE MARTINIQUE, MAAF (réservé aux créateurs, repreneurs du SPI)

Contacts

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION MARTINIQUE

2 rue du Temple –Morne Tartenson 97249 Fort-de-France Cedex

☎ : 0596 71 32 22 Fax : 0596 70 47 30

Email : cmm972@wanadoo.fr

site : www.cma-martinique.com

ou

Service Développement et Animation Economique

☎ 0596 71 45 38

Email : sae.cmm972@wanadoo.fr

Ou

Centre de Formation d'Apprentis de L'URMA

☎ 0596 68 09 14

Email : secretariat.cfa@cma-martinique.com

Contact Presse

Direction de la communication

Dominique SABIN – 0696 85 26 43 - d.sabin@cma-martinique.com